

A. MARLEIX: Regardons l'avenir avec sérénité

Dans cet entretien exclusif, M. Alain MARLEIX, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et en charge de la Réserve par un décret du 13 juillet 2007, nous livre ses réflexions sur l'état et l'avenir de la Réserve.

Q - Le Président de la République vous a confié la charge de la Réserve il y a 6 mois, par un décret du 13 juillet 2007. Quel est aujourd'hui votre appréciation de la réserve opérationnelle ?



La réserve militaire mise en place pour accompagner la professionnalisation des forces armées, fondée sur le volontariat, se subdivise en deux composantes perméables entre elles: la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne.

La réserve opérationnelle, prévue pour atteindre à terme un effectif de 94000 volontaires, est aujourd'hui une composante d'emploi, pleinement intégrée aux forces d'active auxquelles les réservistes apportent des compétences et des capacités qui leur sont nécessaires pour remplir l'intégralité des missions qui leur sont confiées.

L'actualité démontre chaque jour combien la réserve opérationnelle est devenue indispensable.

Des réservistes occupent partout, au quotidien, des postes essentiels, que ce soit sur les théâtres d'opération, au sein de nos forces pré positionnées ou en métropole.

Je l'ai constaté à chacun de mes déplacements, sur la Base navale de Toulon, à Mostar où j'ai rencontré un peloton de l'arme du Train de l'armée de Terre composé exclusivement de réservistes; en Afrique au début de l'année aussi bien qu'au Sénégal, au Gabon ou au Tchad, tout récemment au Bataillon de marins-pompiers de Marseille ou au sein d'une unité aussi prestigieuse que le 2^{ème} REI à Nîmes ou au CEITO, au camp du Larzac.

De fait, les réservistes opérationnels participent à toutes les missions de leurs camarades d'active et dans les mêmes conditions: savez-vous qu'en juillet dernier, chaque jour, 2400 réservistes de la gendarmerie nationale étaient engagés sur le terrain ?

J'ajouterai enfin que l'excellent niveau atteint dans la montée en puissance de la réserve opérationnelle fin 2007, près de 60 000 volontaires recrutés et employés en moyenne quasiment 23 jours sur l'année, démontre la capacité des armées à recruter des réservistes opérationnels et atteste du dynamisme de cette composante.

Q - La construction de la réserve opérationnelle est dépendante des facilités accordées aux employeurs civils des militaires de réserve. Quel bilan tirez-vous des mesures existantes favorisant la mise à disposition de leurs employés réservistes par les entreprises ? Pensez-vous pouvoir mettre en œuvre de nouveaux dispositifs incitant à une plus grande disponibilité : crédit d'impôts plus important, formations offertes par les armées, ... ?

Le dispositif actuel a des qualités, je n'en veux pour preuve que le chiffre de la durée moyenne annuelle d'emploi du réserviste opérationnel que je viens de vous indiquer alors que les dispositions de la loi d'avril 2006 visant à l'amélioration de l'efficacité de la réserve opérationnelle n'atteignaient pas leur plein effet, faute du décret d'application, dont la publication n'est intervenue qu'en octobre 2007.

(suite p.3)

L'ANRAT s'ouvre à la Réserve Citoyenne

voir p.5

Resserrer les liens !

Le moment que traversent les armées de la France est un moment critique : il ne s'agit pas d'une nouvelle réforme, mais d'une remise en perspective sans précédent dictée par l'évolution de la menace, l'affaiblissement des ressources, le resserrement du dispositif technique et humain, le changement de posture. L'enjeu est de réussir cette remise à plat sans compromettre les capacités de défense ni surtout l'esprit de défense de notre pays.

Dans cette partie qui se joue, les réserves ne sont pas un acteur « à la marge ». Elles sont au contraire au centre du dispositif, à la fois pour renforcer nos camarades d'active par les missions de la réserve opérationnelle et pour resserrer les liens entre le pays et son armée par la réserve citoyenne. Le CEMAT nous l'a dit dans ses vœux du Nouvel An, le secrétaire d'Etat Alain Marleix nous le redit ici aujourd'hui, notre place n'est pas derrière ni à côté, mais au premier rang de ce combat dont on attend que nous prenions toute notre part.

Réservistes opérationnels, notre disponibilité et notre compétence sont plus que jamais nécessaires aux missions de sécurité intérieure (MISINT) comme aux opérations extérieures (OPEX). Nous l'avons prouvé en 2007 et entendons le faire encore mieux en 2008.

Réservistes citoyens, notre rôle de passerelle est essentiel entre les Français et leur défense collective, entre les militaires comme individus et la société civile, notre double culture est irremplaçable.

L'ANRAT a entendu l'appel de nos autorités politiques et militaires : nous allons continuer à nous remettre en cause, bouleverser nos routines, dynamiser nos structures associatives, susciter des vocations de réservistes, regrouper les réservistes citoyens en une structure propre et ambitieuse. Plus qu'une contrainte, c'est un défi qu'on nous lance et que nous sommes heureux de relever. ■

COL (R) Pierre BAYLE
Président de l'ANRAT

Compte-rendu de la CCRAT 2007

La commission consultative des Réserves de l'armée de Terre s'est tenue le samedi 8 décembre 2007 à l'École Militaire, sous la présidence du général Boulnois, Délégué aux réserves de l'armée de Terre.

Plus de 400 participants, représentant les diverses unités de réserve (UIR et USR), les cinq régions Terre par la présence au minimum de leur chef de bureau réserve et de leur DRH, de tous les conseillers Réserve et des associations de réservistes de l'armée de Terre représentées par l'ensemble du bureau de l'ANRAT, de ses Délégués régionaux et de nombreux représentants des quatorze associations qui lui sont affiliées.



Une première phase de présentations effectuées par les cadres de la DRAT permet de prendre connaissance de la situation des réserves, sur les six points suivants :

Pilotage : 74% des 18 500 réservistes de l'armée de Terre ont effectué au moins 15 jours d'activité. Le moral des réservistes est supérieur à celui de l'active (77%).

Organisation et effectifs: cinq UIR ont été créés en 2007. L'évolution globale des effectifs réalisés décroche de 1500 (soit environ -8%). Parmi les actions en cours, il faut notamment relever la réorganisation des USR « transport » & « circulation », ainsi que le renforcement des CIEC avec des moniteurs réservistes.

Instruction & emploi de la RO1 : Mise à jour de l'instruction 708 relative à l'instruction des réservistes. En matière d'emploi : 1 peloton envoyé en OPEX et 4 UIR ayant effectué un VIGIPIRATE en organique.

Réserve citoyenne : Progression raisonnée et de grande qualité de la Réserve citoyenne : environ 350 réservistes citoyens en 2006, environ 500 à l'été 2007. La réserve citoyenne forme un vecteur de rayonnement apprécié tant au niveau local qu'au niveau national. Elle mérite une reconnaissance qu'elle obtient par la création d'un insigne.

Activités internationales: Les compétitions de la CIOR (OTAN) se sont déroulées du 27 juillet au 05 août 2007 à Riga en Lettonie et l'équipe présentée par la France est revenue avec 6 médailles. L'équipe de la Fédération Nationale des Sous-Officiers (FNASOR) a remporté la Coupe des Nations. Cette compétition sportive organisée par l'Association Européenne des Sous-Officiers de Réserve (AESOR) a eu lieu à Lintz (Autriche) du 11 au 16 septembre 2007.

La journée s'est poursuivie par l'état des lieux effectué par le Colonel Batani – Chef du bureau réserve de la DPMAT

Suivit alors l'accueil du CEMAT et l'écoute de son allocution (extraits p. 3), puis la remise du prix de l'ANRAT.

En conclusion, le général Boulnois expose les grandes orientations de la DRAT:

Dans un contexte foisonnant tant sur le plan politique (Livre blanc, RGPP, LPM) que sur le plan technique (décret d'application de la loi de 2006, changement de système d'information, restructuration du commissariat), et à partir du bilan 2007, l'année 2008 sera une année de transition et de consolidation.

Le général expose les cinq chantiers à conduire (Budget – Finance, Effectifs – Organisation, Activités, Gestion – Administration et Rayonnement)

Pour 2008, le général donne la priorité à l'emploi afin d'être prêt à affronter le futur. ■

Le prix de l'ANRAT

Le prix ANRAT a été décerné par le CEMAT au cours de la CCRAT réunie le samedi 8 décembre 2007.

Destiné à récompenser une action significative de développement de la réserve d'aujourd'hui, ce prix s'adresse autant aux actions de groupes que d'individus au profit de la réserve et de ses associations.

Les actions retenues pour le prix ANRAT doivent s'inscrire dans l'un des trois domaines suivants :

- Manifestation permettant de mieux faire connaître la place et le rôle des réserves au sein de l'armée de Terre ;
- Activité réalisée par une personne ou une collectivité au profit de cette réserve ;
- Activité ou manifestation visant à aider au recrutement au profit de l'active et/ou de la réserve.

Les dossiers reçus étaient tous de grande qualité et le choix pour attribuer une récompense à nouveau bien difficile. Néanmoins trois d'entre eux ont retenu l'attention du comité de sélection :

- Le comité responsable de l'organisation civilo-militaire interarmées qui s'est tenue le 27 septembre à Toulouse dans le cadre de la journée nationale des réserves. Cette organisation a réuni un grand nombre de lycéens, des responsables du monde du travail appartenant à des entreprises « partenaires de la défense », des associations régionales et départementales de réservistes, manifestation initiée par le groupe Airbus France et visant à mieux faire connaître la réserve militaire au milieu civil.

- La 5^e compagnie d'intervention et de réserve du 19^e régiment du génie de Besançon. Les capacités testées de cette unité furent mises au service d'actions délicates. Cette unité est mise à l'honneur aujourd'hui pour le rythme d'activités opérationnelles particulièrement soutenu et réussi durant l'année en cours. Cette unité a fait connaître la nature de ses actions et a rayonné notamment par les médias pour intégrer de nouveaux volontaires et plus largement faire connaître la réserve dans sa région. (cf. TER.RES n°3)

- L'escadron de circulation routière de réserve du 526^e Bataillon du Train. Cette unité a réalisé plus d'une vingtaine de missions autonomes de transport au cours de l'année, démontrant ainsi, après 10 ans passés au service de la chaîne du commandement territorial, une capacité opérationnelle de haut niveau. (cf. TER.RES n°3)



Parmi ces trois lauréats méritants, le général Cuhe a remis le prix ANRAT 2007 à la 5^e CIR du 19^e Régiment du Génie.

suite de l'entretien avec M. MARLEIX

« Désormais de nouveaux dispositifs sont opérants. Tel est le cas de la prise en compte au titre du droit individuel à formation, des formations délivrées par les armées aux réservistes opérationnels lorsqu'elles présentent un caractère dual avec l'emploi civil du réserviste. La mise en place, depuis le mois de juin 2007, du "passeport de compétences professionnelles du réserviste" permet désormais à l'employeur civil de connaître les qualifications et les savoir-faire professionnels acquis par leurs salariés réservistes au cours des activités militaires accomplies dans le cadre de la réserve opérationnelle.

D'autres voies innovantes intéressant particulièrement le monde de l'entreprise ont été ouvertes. Je pense, par exemple, à l'emploi de réserviste auprès d'entreprises titulaires de marchés de soutien opérationnel des forces ainsi que dans les actions de défense des intérêts de la France là où nos soldats sont présents.

Les pistes de travail ne se résument pas au seul crédit d'impôt, en faveur des entreprises facilitant l'activité de leurs salariés réservistes, même si son expérimentation a heureusement été prolongée d'une année.

Toutefois n'oublions pas la volonté du législateur de renforcer les liens entre l'entreprise et la réserve en aménageant et en organisant un espace ouvert de concertation entre toutes les parties concernées par la réserve opérationnelle volontaire. Voilà pourquoi la réserve opérationnelle est fortement adossée à un partenariat confiant et volontariste entre la Défense et l'entreprise afin que celle-ci participe concrètement, à travers l'engagement de ses salariés réservistes, à l'effort de défense de notre Nation.

Le Conseil supérieur de la réserve militaire a en charge de promouvoir et de faire vivre ce partenariat, véritable acte de citoyenneté qu'il faut saluer: en trois années 140 entreprises ont rejoint ce réseau en signant une convention de soutien à la politique de la réserve militaire et autant sont en cours d'élaboration. J'ajouterai que, contrairement à une idée reçue, il n'y a pas que des grands groupes qui adhèrent à cette démarche. D'ailleurs, la réserve militaire a été présente, par les correspondants régionaux entreprises défense, à "Planète PME" en 2007 et elle a intéressé de nombreux chefs d'entreprise. L'effort engagé dans ce domaine doit être poursuivi avec détermination.

Q - Dans un entretien que vous avez accordé à « Armée d'Aujourd'hui » en septembre 2007, vous indiquez attacher beaucoup d'importance à la fidélisation des militaires de réserve. Quelles actions allez-vous lancer sur ce sujet ?

Les armées savent recruter et former des réservistes, de plus en plus nombreux, issus directement de la sphère civile et donc sans aucune expérience militaire préalable. La formation de ces volontaires, dont certains ont vocation à rejoindre à terme le corps des sous-officiers et celui des officiers, est lourde et onéreuse. A lui seul, l'importance de cet investissement humain justifierait la nécessité de fidéliser les réservistes !

Une étude objective des raisons qui entraînent, trop souvent, une désaffection précoce des volontaires est en cours. Nous avons déjà quelques indications sur des leviers d'action, amélioration de la gestion, allègement des contraintes administratives, meilleure exemplarité de l'employeur public en matière de facilités accordées aux réservistes (une convention dans ce sens vient d'être signée avec le Ministre de l'Education Nationale et celui de la Recherche et de l'Enseignement supérieur). Mais n'anticipons pas sur les résultats de l'enquête en cours qui nous permettra, lorsqu'elle aura été menée à son terme, d'ouvrir les pistes les plus pertinentes d'action visant à améliorer le taux de fidélisation du réserviste opérationnel.

Q - Vous avez été récemment promu dans la Réserve Citoyenne. Lors de la présentation du budget 2008 à l'Assemblée Nationale, vous avez déclaré qu'il fallait « consacrer davantage de moyens à la réserve citoyenne (...) qui reste encore très méconnue ». Quels sont les moyens que vous envisagez et que vous allez mettre en place ?

Avoir été reçu comme capitaine de vaisseau de la réserve citoyenne de la Marine Nationale est d'abord pour moi un honneur. C'est également un engagement : en rejoignant la réserve citoyenne je veux dire à tous nos soldats, nos marins, nos aviateurs et nos gendarmes, d'active et de réserve, qu'ils peuvent compter sur moi. C'est aussi un message d'admiration, de confiance et de solidarité à leur égard.

(suite p.4)

Extraits de l'allocution du CEMAT durant la CCRAT du 7 décembre 2007



« Votre contribution est indispensable à notre institution pour rester en phase avec la société. Non pas parce que nous aurions des inclinaisons centrifuges, mais parce que l'armée professionnelle dépend intimement de la société civile pour ses ressources humaines et financières qu'elle doit désormais conquérir de haute lutte. Parce que l'armée professionnelle y trouve source d'inspiration et d'innovation pour rester compétitive face à une menace elle-même en mutation permanente. Parce que l'armée professionnelle y puise toute sa légitimité pour utiliser la force. » (...)

« Je terminerai en vous disant que si l'incertitude persiste sur l'ampleur des évolutions de l'armée de Terre, l'avenir de la Réserve et de l'Active sont plus que jamais intimement liés. La Réserve est arrivée aujourd'hui à maturité ; son besoin est avéré, son efficacité est vérifiée chaque jour en opération extérieure et en France, sur le terrain ou dans les cercles de décision.

Pour autant, nous devons continuer à progresser ensemble.

Plus particulièrement et très concrètement, je veux que nous simplifions l'administration de nos Réservistes pour faciliter leur recrutement, leur fidélisation et leur action dans nos rangs. »

« Je veux également faire de la Journée nationale des réserves, un événement majeur avec un fort retentissement médiatique dans l'opinion et chez vos employeurs. Vous le méritez et j'attends vos propositions sur ce sujet comme sur les autres. » ■

Général d'armée Bruno CUCHE

fin de l'entretien avec M. MARLEIX

« Les citoyens qui ont fait le choix de rejoindre la réserve militaire ont un rôle irremplaçable à tenir dans le maintien du lien entre la Nation et ses armées, non seulement parce qu'ils se situent à la charnière du civil et du militaire, mais surtout parce que l'engagement du réserviste militaire, au service du pays et de leurs concitoyens, est par lui-même un exemple.

Ce rayonnement des armées dans la Nation est une des missions que remplissent les réservistes citoyens. La réserve citoyenne est en outre plus particulièrement chargée de développer l'esprit de défense. Elle ne peut en aucun cas avoir d'activités relevant du domaine opérationnel, même à titre bénévole. En revanche, elle peut apporter un soutien permanent à l'armée d'active en matière de recrutement, de reconversion et de relations publiques

Ce concept était entièrement novateur et il est normal qu'il n'accède à la notoriété que de manière progressive. Il faut donc dire aux Français et aux Françaises la nature particulière de cet engagement, expliquer sa force et sa finalité, la part qu'il prend dans la construction de la culture de défense de la Nation.

A ce titre, il convient de mieux reconnaître et d'encourager l'engagement des élus, correspondants défense des communes, mais aussi les actions conduites au titre de l'enseignement de défense dans nos écoles, nos lycées et nos facultés.

Dans ce domaine la communication est bien sûr essentielle. Beaucoup a déjà été fait et bien fait, mais en la matière il convient de sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier.

J'ajouterai que la Commission chargée de l'élaboration du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale travaille sur ce concept particulier et apportera sans aucun doute matière à réflexions nouvelles.

Q - Votre ministère est celui « des Anciens Combattants ». Pensez-vous donc qu'il existera un jour un Secrétariat d'Etat « à la Réserve militaire » ou « des Anciens combattants et de la Réserve militaire » ?

Nous comptons encore 1,5 millions titulaires de la carte du combattant et le nombre de ressortissants du département ministériel qui m'est confié est de 3,5 millions en comptant l'ensemble des ayants droit. Le budget du secrétariat d'Etat représente le 13^{ème} budget de l'Etat. Désormais, la quatrième génération du feu, dont des réservistes, vient rejoindre des rangs qui avec le temps, très naturellement, tendent à devenir plus clairsemés.

Ce qui est nouveau aujourd'hui, c'est la volonté du Président de la République et du Premier Ministre de confier au secrétaire d'Etat à la Défense deux grands champs de compétences, les anciens combattants et le lien armées-Nation. La réserve militaire est ainsi, avec le service national, au cœur de mes préoccupations. C'est cela qui importe !

Il s'agit là à l'évidence, de la part du Gouvernement, de la marque de l'attention et de l'intérêt qu'il porte à la réserve militaire et aux volontaires qui la composent qui peuvent être à la fois réservistes opérationnels et anciens combattants !

Q - Les premières conclusions connues de la RGPP (Revue Générale des Politiques Publiques) conduisent à une réduction des effectifs des armées. Cette réduction des effectifs va-t-elle inclure ceux de la Réserve ou, au contraire, pensez-vous que la réduction des personnels d'active pourra être partiellement compensée par une augmentation du nombre des personnels de réserve ?

La revue générale des politiques publiques doit permettre d'améliorer l'efficacité de l'Etat. S'agissant de la défense de la France, le Président de la République a bien affirmé que les capacités opérationnelles des armées, leur cœur de métier, ne seraient pas affectées par cette recherche de gains de productivité dans les politiques publiques.

La réserve militaire ne peut être traitée isolément. Elle tient une place parfaitement affirmée dans les capacités de nos forces. De ce fait, elle représente une composante de la problématique générale des forces armées. Il appartient à chaque état-major et chaque direction de définir ses besoins futurs en compléments apportés par sa réserve opérationnelle. Cette définition a comme préalable évident l'analyse du futur contrat opérationnel de chaque armée, direction ou service. Et cette définition tient d'abord aux conclusions du Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale.

Q - La réserve militaire représente des atouts reconnus tant économiques qu'opérationnels. Le Livre blanc sur la Défense va proposer de nouvelles conditions d'emploi de nos forces, conditions d'emploi qui seront mises en œuvre dans le cadre de la Loi de Programmation Militaire 2008.

Pensez-vous que la réserve militaire sera plus utilisée ? Son rôle et ses missions seront-ils modifiés ? La réserve ne risque-t-elle pas de passer au second plan des priorités budgétaires face aux militaires professionnels ?

Pourquoi voudriez-vous qu'il y ait opposition entre militaires d'active et militaires de réserve ?

Je vous ai dit toute l'importance dans notre défense de la réserve opérationnelle, puisque c'est elle que vous évoquez dans votre question.

Les réservistes occupent et, je vous dis là ma conviction profonde, continueront à occuper toute la place qui leur revient, intégrés à l'armée d'active, pour renforcer la capacité des forces face au poids fluctuant de leurs missions et apporter des compétences particulières, spécialisées que les armées n'entretiennent pas au sein des unités d'active et dont elles ont un besoin conjoncturel.

En matière de réserve militaire les avancées de ces dernières années sont importantes. On peut, sans risque de se tromper, affirmer que la réserve a réussi la profonde mutation qui lui était demandée avec la professionnalisation des armées: passer d'une réserve de masse peu entraînée et employée, à une réserve certes ramassée, mais densifiée, diversifiée et efficace.

Alors regardons l'avenir avec sérénité et en attendant, préservons tous nos acquis. » ■



Propos recueillis par le LCL (R) Stéphane VOLANT

L'ANRAT S'OUVRE A LA RESERVE CITOYENNE

Pour répondre à la fois à un certain nombre de sollicitations de camarades de la Réserve citoyenne, ainsi qu'au souhait du commandement de fournir à cette nouvelle catégorie de réservistes une structure dédiée, le Conseil d'administration de l'ANRAT a décidé, fin 2007, de confier au LCL (R) Borri la mission de proposer une telle structure, dont les modalités restent à définir avec les intéressés. Bruno Borri s'adresse à tous ceux qui sont concernés, et nous relayons naturellement son message.

« En quelques années, la Réserve citoyenne de l'armée de Terre a prouvé son efficacité et sa légitimité pour renforcer le lien entre l'armée et la société. La remise des premiers insignes de grade aux réservistes citoyens, par le CEMAT, au cours de la dernière CCRAT en décembre 2007, est un exemple de la reconnaissance de l'armée de Terre à ceux qui agissent par leur rayonnement dans la société civile.

Une nouvelle étape doit être franchie pour consolider et développer les initiatives qui animent chaque réserviste, c'est pourquoi la création d'une structure devenait nécessaire.

L'ANRAT a donc accueilli l'idée de créer en son sein un "groupe de la Réserve citoyenne de l'armée de Terre", pour rassembler les réservistes citoyens et les fédérer autour d'actions de formation adaptées et de communication coordonnées. La capacité de développer leur action à l'échelon national et dans tous les milieux socioprofessionnels engage les réservistes citoyens à suivre un carnet de route rigoureux et cadencé qu'ils définiront au sein de cette structure

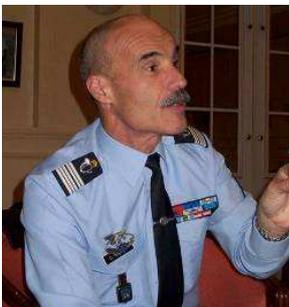
Si vous souhaitez donner un nouvel élan à votre action, si vous souhaitez appartenir à un réseau de camarades animés du même esprit et solidaires, si vous voulez mieux connaître et plus apprendre de l'institution militaire, rejoignez le "groupe de la réserve citoyenne de l'armée de Terre". Il vous suffit de vous faire connaître en adressant vos coordonnées, mandat actuel et CV simplifié (facultatif), à l'adresse : citoyenne@anrat.fr. Quelques jours après votre accusé de réception, vous recevrez une lettre d'adhésion et une confirmation d'abonnement gratuit à " TERRE Magazine".

Les vingt premiers sont d'ores et déjà invités à l'Ecole d'application de l'Arme Blindée Cavalerie de Saumur pour la présentation des missions spécifiques de la Cavalerie blindée, suivie d'une visite du musée et de l'assemblée générale annuelle de l'ANRAT.

Le noyau de réservistes citoyens déjà inscrits ne demande qu'à s'élargir pour devenir une structure dynamique où les réservistes citoyens pourront se prendre en mains eux-mêmes et se donner les moyens de construire leur "parcours citoyen". Rassemblons-nous, nous formons déjà une composante originale de la réserve, demain nous en serons même une composante essentielle.» ■

LCL (R) Bruno BORRI

Club des Lieutenants : rencontre avec le colonel BATANI



Pour sa réunion de rentrée 2008, le Club des Lieutenants de l'ANRAT a reçu le colonel Batani qui est le chef du Bureau Réserve de la DPMAT.

Après avoir fait un point de situation sur l'effectif actuel de la Réserve et sur les compétences du Bureau Réserve de la DPMAT, le colonel Batani nous a exposé ses objectifs afin que ce bureau Réserve devienne un outil de gestion et non pas seulement un outil d'administration.

Répondant à de nombreuses questions sur le recrutement, la formation et la progression du réserviste, il a notamment précisé le contexte budgétaire et le sens de la Directive de Gestion Unique (DGU) 2008. Entre autres choses, ce document indique qu'il faut « stabiliser » l'effectif de la Réserve Opérationnel, le colonel a pris soin de rappeler la différence entre « stabilisation » et « arrêt du recrutement ».

Un compte-rendu plus détaillé de ces échanges sera prochainement mis en ligne sur le site de l'ANRAT, afin que cette mission de renseignement accomplie par les lieutenants serve à l'ensemble des réservistes...■

Compétition sportive de la CIOR

La Confédération interalliée des Officiers de Réserve organise chaque année dans le cadre de l'OTAN une compétition sportive à laquelle participe la France.

Des équipes de jeunes officiers de plus de vingt pays se mesurent au travers d'épreuves de type pentathlon :- tir au pistolet - tir au fusil - parcours d'obstacles - parcours aquatique - raid d'orientation

Cette année la compétition se déroulera en juillet, en Turquie. Elle sera précédée d'une phase de sélection en mars à Fontainebleau puis d'un stage de préparation à la compétition courant juin à l'école d'Application de l'Artillerie à Draguignan.

Un bon niveau sportif est requis pour participer aux sélections, les spécificités techniques liées à la compétition pouvant être perfectionnées durant le stage de préparation.

Candidats : Vous êtes officier de réserve, sportifs, volontaires et ayant le goût de l'effort. Inscrivez-vous ! Plus d'information ? www.ciorfrancecompétition.org ou www.unor.org ou UNOR 01 43 47 40 16 ■



Compte-rendu d'unité LA 5^{ÈME} BATTERIE du 35^{ÈME} RÉGIMENT D'ARTILLERIE PARACHUTISTE



« 5^{ème} batterie rassemblée, effectif théorique 5, 23, 81, effectif réalisé 3, 15, 35. A vos ordres mon Capitaine ! ».

C'est ainsi que commence une fois par mois chaque période de réserve effectuée par les militaires du rang, sous/officiers et officiers de la 5^{ème} batterie, l'UIR du 35^{ème} Régiment d'Artillerie Parachutiste de Tarbes.

Forte de plus de 110 hommes et femmes sur l'effectif total de réserve, le taux de fréquentation moyenne n'est pourtant que d'une cinquantaine militaires de l'UIR, alignés à chaque période, les aléas professionnels et charges de famille ne permettant pas toujours aux personnels de pouvoir se libérer comme ils le souhaiteraient.

« Nous partageons notre temps sous les drapeaux entre formation (1 weekend par mois) et missions opérationnelles qui peuvent être confiées par le Régiment à des réservistes. Et elles sont de plus en plus nombreuses ! » commente le Capitaine (R) Hernandez, commandant la 5^{ème} Batterie. « Notre volonté est avant tout, d'acquérir un niveau de compétence et de professionnalisme digne de celui de nos camarades d'active. »

Le 35^{ème} RAP a su mettre en œuvre une politique de recrutement des réserves ambitieuse, qui demande pourtant toujours à être renforcée: « La montée en puissance s'effectue peu à peu : notre objectif est d'arriver à aligner une compagnie organique (format PROTERRE) complète. Cette année, la FMIR⁽²⁾ a permis à 35 jeunes de découvrir le monde militaire et de faire leur premiers pas dans cet univers nouveau pour la plupart, durant 15 jours bien remplis... Et nous avons déjà franchi la première étape en envoyant ces derniers mois une section « Réserve » sur des missions Vigipirate ... » précise le Capitaine Hernandez.

Le recrutement, surtout réalisé jusqu'à présent via les JAPD, le bouche à oreille, et par la mise en place de stands du Régiment lors de manifestations locales, s'effectue selon trois directions :

- les anciens engagés du Régiments, qui ne veulent pas complètement rompre avec l'institution et qui ont toujours le souhait de servir.
- les anciens appelés du contingent (de moins en moins nombreux), qui ont apprécié le temps passé sous les drapeaux, l'esprit et la finalité, et qui désirent revêtir à nouveau l'uniforme.
- les jeunes, que l'on qualifie de « lisse », sans aucune expérience militaire, qui sont intéressés par l'armée, soit qu'ils veulent s'engager et ils viennent tester leur motivation, soit qu'ils aient envie de partager et de découvrir une expérience qu'ils n'auraient pas eu l'occasion de vivre dans leur vie civile.



De plus en plus de jeunes sont donc attirés par cette forme particulière d'engagement, qui leur permet de servir leur pays, tout en s'enrichissant et en s'émancipant de leur milieu ambiant.



« La variété des activités réalisées est un des attraits majeur qui poussent les jeunes à venir chez nous... » nous indique le Lieutenant (R) Mandula, chef de section au sein de l'UIR du 35.

Tir, sports, topographie, combat en milieu naturel et urbain, mais également des cours variés sur les transmissions, les risques liés aux armes bactériologiques et chimiques, sur l'armement, sont quelques unes des nombreuses composantes de ce qu'ils peuvent trouver dans la réserve opérationnelle.

A cela s'ajoute les nombreuses formations et stages qu'il est possible de suivre tout au long de leur carrière (transmissions, transport, circulation, stage commando, montagne,...)

Sans oublier les participations à certaines manœuvres régimentaires et de la Brigade, et bien évidemment le passage du fameux « brevet para », une période phare de la vie des nouveaux affectés du régiment, dont les souvenirs les accompagneront toute leur vie durant...

Enfin, certains auront la chance de participer à une mission extérieure (OPEX) sur un des territoires où la France est engagée, et de participer en « condition réelle » à l'effort de défense...

Il va donc sans dire que les personnels sont sollicités et que le degré de participation demandé est à la hauteur de ce que peuvent en retirer les volontaires.

Preuve en est de tout l'intérêt qu'ils en retirent. ■

LTN (R) Damaisin d'Arès
35^{ème} Régiment d'Artillerie Parachutiste

Pour présenter votre unité dans TER.RES, envoyez un message à contact@anrat.fr



Réserve pratique

La RESERVE CITOYENNE



Crée par la loi du 22 octobre 1999 portant sur l'organisation de la réserve militaire, la réserve citoyenne (ou « RC ») constitue une des deux composantes de la réserve militaire.

Ayant pour objet d'entretenir l'esprit de défense et de renforcer le lien entre la nation et ses forces armées, c'est une « réserve de rayonnement » composée de civils bénévoles, dûment agréés auprès d'une autorité militaire (chef de corps ou DMD minimum) pour trois ans renouvelables.

Leur mission, définie dans un mandat individualisé, consiste principalement à agir au sein de leur milieu et servir de relais d'opinion, contribuant ainsi à l'enracinement des armées dans la société civile. Ces actions peuvent porter sur la sensibilisation et l'information sur les questions de défense, l'aide au recrutement et à la reconversion, l'assistance technique, etc...

Conditions d'entrée dans la Réserve Citoyenne:

Les conditions générales d'entrée dans la réserve citoyenne sont les mêmes que pour la Réserve Opérationnelle : être de nationalité française ; être âgé de dix-sept ans au moins ; être en règle au regard des obligations du service ; ne pas avoir été condamné soit à la perte des droits civiques ou à l'interdiction d'exercer un emploi public, soit à une peine criminelle, etc...

A titre particulier, il faut noter qu'il n'y a pas de limite d'âge pour intégrer la RC. Par contre, il est indispensable d'être agréé, c'est-à-dire de répondre par un projet (dument approuvé par l'autorité militaire) à un besoin de l'institution.

Le réserviste citoyen reçoit au moment de son agrément un grade d'assimilation honorifique s'il n'est pas déjà titulaire d'un grade à titre définitif (ancien militaire de l'armée d'active ou de la réserve). Bien qu'il ne soit doté d'aucun effet militaire, il lui est cependant remis une carte d'identité militaire portant la mention "réserve citoyenne" qui lui permet notamment l'accès dans les cercles et mess. De plus, en fonction des résultats obtenus, il peut bénéficier des récompenses prévues par le règlement de discipline générale dans les armées (lettres de félicitations, ...) et il peut concourir pour les décorations militaires. Ainsi, la médaille des services militaires volontaires lui est attribué lorsqu'il réunit la condition des 3 années d'agrément.

Il convient aussi de noter que l'agrément n'est pas un contrat d'engagement. Même s'il reçoit un grade au sein de la RC, le réserviste citoyen est considéré, en droit, comme collaborateur bénévole du service public. A ce titre, il ne bénéficie pas des garanties qu'offrent le statut général des militaires. Dans le cadre de ses actions, il est placé sous le régime de la responsabilité sans faute de l'Etat.

Missions et emploi :

Le réserviste citoyen n'est pas convoqué. En règle générale, il ne travaille pas dans le quartier militaire. Il œuvre, dans le cadre du projet agréé, dans la sphère géographique définie par son domicile et/ou son activité professionnelle ou encore celle de ses relations. Il rencontre au minimum une fois par an son autorité militaire de rattachement.

Comment être agréé :

Les activités, qui s'inscrivent dans les actions de la réserve citoyenne au profit de l'armée de Terre, sont liées:

- à l'aide au recrutement de l'active et de la réserve par la constitution de relais d'information;
- à l'aide à la reconversion des militaires;
- aux actions d'information et de formation du personnel de la défense;
- à la communication et aux relations publiques au profit des forces armées et des actions favorisant l'esprit de défense;
- aux actions de sensibilisation et d'information des décideurs sur les problèmes de défense;
- à la participation au recueil de l'information ouverte;
- à la participation ponctuelle, en cas de situation exceptionnelle, à des actions non spécifiquement militaires;
- à la contribution au devoir de mémoire.

Pour obtenir un agrément de réserviste citoyen, le volontaire ayant un projet ou un souhait qui s'inscrit dans les actions définies ci-dessus devra se faire connaître auprès d'une autorité militaire en lui faisant part de son projet ou bien des domaines d'action dans lesquels il pourrait s'impliquer ou mettre en œuvre ses contacts dans la société civil. ■

LCL (R) PENNERATH - sources : textes officiels



FINISTERE 2007

Les hérissons en action !

Manœuvre interarmées, l'exercice FINISTERE 2007 a réuni du 19 au 22 novembre 2007 les UIR de la 9^{ème} Brigade Légère Blindée de Marine (BLBMa), des éléments de la Brigade des Forces Spéciales Terre (BFST) représentée par le 1^{er} RPIMa, le 13^{ème} RDP et des hélicoptères du DAOS", des éléments de la Marine Nationale (commandos marines, fusiliers marins, BAN de Landivisiau, etc..) des commandos de l'air et des militaires de la Gendarmerie Nationale. Cet exercice consistait à renforcer la protection des installations prioritaires de défense et des points sensibles militaires du département, dans le cadre d'une grave crise internationale pouvant générer des menaces terroristes importantes. Parmi les UIR engagées, la 5^{ème} Compagnie (« les Hérissons ») du 2^{ème} Régiment d'Infanterie de Marine (2RIMa)...

Après avoir préparé sa projection depuis le camp d'Auvours (72), la 5^{ème} Compagnie s'est déplacée vers le Groupement des Fusiliers Commandos Marine de Lorient (56) qui était le point de regroupement des UIR de la Brigade. La 5^{ème} compagnie fut insérée au sein d'un GTIA d'UIR rassemblant aussi une UIR du 3^{ème} RIMa et une UIR de marche commandée par le 11^{ème} RAMa.



A l'aube du 20 novembre, la compagnie entra dans le vif du sujet: le déploiement et l'installation sur notre périmètre d'action. La mission reçue consistant en la protection externe et le bouclage de la zone d'une station de transmissions de la marine nationale non loin de Landerneau.

Après avoir jeté un dispositif de surveillance sommaire, les chefs de section pouvaient commencer leurs reconnaissances terrain et en dégager les principaux enseignements à leur niveau.

Confronté à une menace terroriste potentielle constituée d'un adversaire mobile et pouvant être organisé en petites équipes, le commandant d'unité avait choisi de "diluer" ses groupes sur le terrain, d'organiser des patrouilles à pied ou en véhicules, d'avoir un dispositif aléatoire et surtout de respecter deux contraintes majeures qui se révéleront payantes: la recherche permanente du renseignement et une réserve d'intervention.

Afin de lui venir en aide et dans le cadre légal des procédures mises en place, deux gendarmes, officiers de police judiciaire furent mis à disposition du CDU et firent un excellent travail de coopération avec l'unité.

Les résultats concrets de cette première journée ne se firent pas attendre avec le repérage de véhicules qui se révélèrent suspects suite aux vérifications entreprises par les gendarmes auprès des services compétents et débouchèrent notamment sur l'avortement d'une tentative d'intrusion de la station par deux personnels hostiles.



Le fait majeur de la deuxième journée d'exercice fut le survol à deux reprises par un hélicoptère de notre périmètre d'action. Ce survol ayant certainement pour but de repérer une dropping zone nocturne, des reconnaissances furent ordonnées afin de délimiter les possibilités de poser dans un rayon de 5 km autour du point sensible.

Le dispositif de surveillance et de bouclage de zone se resserra avec la nuit tombée et les groupes poursuivirent leur mission sans événement notable.

La nuit allait être plus animée avec le retour de l'hélicoptère vers 23h00 qui, malchance pour les assaillants potentiels fut largement repéré car quasi-pleine lune. Malgré un envoi rapide du groupe d'intervention réservé vers le lieu supposé du poser, ce dernier ne put déceler la présence des éléments débarqués mais nous donna des indications précises sur leurs axes potentiels d'assaut, le dispositif fut ainsi remanié afin de les repérer et dans la foulée les neutraliser.

L'assaut par une équipe de commandos marine (forces spéciales) eut lieu vers 03h30 du matin après une lente progression à travers le périmètre.

Notre dispositif les repéra, notamment grâce aux moyens de vision nocturne dont étaient dotés nos marouins et, après les sommations réglementaires inhérentes au contexte légal de notre action, ouvra le feu sur les assaillants qui ripostèrent façon boule de feu. Les commandos marine s'exfiltrèrent ensuite rapidement, poursuivis par notre élément d'intervention qui dut abandonner par mesure de sécurité.

Le point sensible resta ainsi inviolé et le finex de FINISTERE 2007 pouvait avoir lieu à 13h00 le 22 novembre. Une visite de la base aéronavale de Landivisiau (flotilles de Rafale Marine) clôtura la manœuvre, avant que l'unité ne rejoigne tard dans la nuit la caserne Martin des Pallières, fiers de la satisfaction du devoir accompli et de la réussite individuelle et collective de la mission.

Afin de marquer l'attachement de l'unité aux traditions bretonnes du régiment, la 5^{ème} compagnie arriva aux couleurs régimentaires du 23 matin aux sons du biniou et de la caisse claire et termina ainsi sa projection FINISTERE de la plus belle des manières au sein de son régiment. ■



CNE (R) Bruno DUCHAMP
Commandant la 5^{ème} Compagnie
du 2^{ème} de Marine

Présentation des associations affiliées : SAUMUR—ANORABC



Fondée en 1928 par des officiers de réserve de la Cavalerie et leurs instructeurs, l'association Saumur a pour mission de resserrer les liens forgés pendant le passage à l'Ecole de Saumur, Ecole d'Arme de la Cavalerie, d'entretenir l'esprit cavalier et de contribuer au service de la Patrie.

En 1958, par un rapprochement avec une autre association nationale groupant les officiers de réserve de l'Arme Blindée Cavalerie issus de toutes les origines, l'association prend le nom de « SAUMUR » - A.N.O.R.A.B.C.

Deux autres associations ont récemment décidées de fusionner avec Saumur—ANORABC et de lui confier leurs traditions: tout d'abord la « Légion des Mille » qui est constituée des mille plus jeunes engagés volontaires de la Première Guerre mondiale, de toutes armes et de tous grades, puis ce fut l'« AMICALE DES CADETS DE SAUMUR ET DE LEURS COMPAGNONS D'ARMES » qui a confié à l'association la mission de perpétuer le souvenir des combats de la Loire de juin 1940.

Aujourd'hui, l'association « SAUMUR - A.N.O.R.A.B.C », par-delà les évolutions consécutives à la professionnalisation, continue à réunir les officiers de réserve parmi les plus actifs, engagés dans des opérations extérieures ou dans des missions sur le territoire national, affectés dans les états-majors ou dans les régiments, mais aussi les officiers de l'Arme honoraires ou en retraite, attachés aux traditions de leur Arme, au maintien des liens avec l'Ecole d'Application de l'Arme Blindée Cavalerie de Saumur, et d'une façon générale à la défense de la Nation.

Pour cela, elle édite un bulletin trimestriel comprenant notamment des dossiers d'actualités sur l'emploi de la Cavalerie. En plus des cérémonies commémoratives de l'Arme, plusieurs manifestations annuelles (Diner de Gala, Week-end thématiques, etc...) réunissent les membres de l'association. Aussi, le premier mercredi de chaque mois, un pot réunit les membres de l'association dans ses locaux.

Plusieurs groupes sportifs: tir, course à pied, montagne et un groupe équestre, sont aussi actifs.

A noter que l'adhésion à Saumur est gratuite pour les officiers de réserve actuellement sous ESR dans les Escadrons des régiments de Cavalerie,

« Et par Saint-Georges, vive la Cavalerie ! » ■

CNE (R) Charles MAISONNEUVE - Président de « Saumur »

*La liste complète des associations nationales d'Arme et leurs coordonnées se trouvent sur le site internet de l'ANRAT:
www.anrat.fr*

Appel aux témoignages de nos anciens

TER.RES est le bulletin de tous les militaires de réserve de l'armée de Terre.

Soucieux de faire partager l'histoire et l'évolution de la Réserve, nous recherchons des témoignages de nos anciens !

Je lance donc un appel aux réservistes honoraires pour qu'ils nous envoient des récits de leurs activités afin d'expliquer ce que fut leurs rôles au sein d'unités combattantes lors des derniers conflits ou ce qu'étaient leurs missions dans les régiments dérivés.

Merci d'envoyer un message à contact@anrat.fr. ■

LTN (R) Grégoire ROUX
Rédacteur en chef de TER.RES

Prochaines activités

15 mars: Assemblée Générale de l'UNOR puis ravivage de la Flamme par l'UNOR. Pour le ravivage, rendez-vous à 18h à l'Arc de Triomphe (tenue 21). ■

5 avril: Assemblée Générale de l'ANRAT à Saumur (voir ci-dessous) ■

26 et 27 avril: Saumur-ANORABC organise un week-end « St-Georges » en Bourgogne. Pour plus de renseignements: contacter « Saumur » au 01.45.47.66 ou www.saumur-anorabc.org ■

22 au 25 mai: Cinquantième pèlerinage militaire international de Lourdes. Toutes les informations sont disponibles sur le site du Diocèse aux Armées Françaises (<http://catholique-diocese-aux-armees.cef.fr>) ■

Samedi 5 avril : assemblée générale de l'ANRAT !

L'ANRAT tiendra son assemblée générale annuelle le samedi 5 avril prochain.

Conformément à la tradition qui veut que cette AG ait lieu chaque année au sein d'une des Ecoles d'Applications de l'armée de Terre, cette AG aura lieu à Saumur, au sein de l'Ecole d'Application de la Cavalerie.

En plus de l'assemblée générale proprement dite, il est prévu des visites du nouveau musée de l'Ecole et du musée des blindés. Aussi, nous étudions la possibilité de visiter des locaux d'instructions dont des simulateurs de chars Leclerc.

Les administrateurs de l'association, les adhérents des associations affiliées et les réservistes citoyens de l'armée de Terre sont tous conviés à cette journée.

Pour plus de renseignement, envoyer un message à contact@anrat.fr. ■